La vie est plus radieuse sous le soleil

Financière Sun Life

LE CANNABIS THÉRAPEUTIQUE ET **SA COUVERTURE** PAR LES RÉGIMES DE GARANTIES COLLECTIVES

La légalisation du cannabis à des fins récréatives est à nos portes. Ce faisant, la discussion sur l'utilisation du cannabis au Canada est en train de changer. La légalisation du cannabis n'est pas chose nouvelle au pays, où sa consommation à des fins thérapeutiques est légale depuis un certain temps déjà. Toutefois, les enjeux sont nettement différents de ceux qui accompagnent la légalisation du cannabis à des fins récréatives.

Bien que le cannabis soit utilisé à des fins thérapeutiques depuis plus de 3 000 ans, ce n'est que dans les années 1990 que nous avons commencé à mieux comprendre son fonctionnement. À ce jour, il est encore difficile pour les chercheurs de mener des études sur le cannabis thérapeutique, ce qui fait que les connaissances sur ce produit progressent plus lentement que pour d'autres médicaments. Cependant, comme il y a de plus en plus de données qui montrent que le cannabis thérapeutique aide les personnes atteintes de certaines affections, les employeurs en prennent bonne note. Au fil de mes conversations avec des clients, j'ai pu constater que bon nombre d'entre eux désirent se renseigner davantage sur l'ajout à leur régime de la couverture du cannabis thérapeutique.

Les sujets de conversations sont vastes, et il est clair que l'offre d'une couverture du cannabis thérapeutique doit tenir compte de plusieurs facteurs. Il faut notamment veiller à ce que cette offre soit compatible avec les objectifs du régime et qu'elle réponde aux besoins des employés, aide à déterminer les affections qui seront couvertes, et à quel prix.

Par où faut-il commencer? Tout d'abord, il importe de s'informer sur le cannabis thérapeutique et comprendre l'incidence qu'il pourrait avoir sur les lieux de travail. Ce document donne un bon aperçu des enjeux liés au cannabis thérapeutique et à sa couverture par les régimes de garanties collectives, et est idéal pour amorcer une réflexion sur la pertinence pour votre organisation d'offrir cette couverture facultative.

Cristina dos Santos
Directrice, frais médicaux, conception de produits, Garanties collectives
Financière Sun Life

Table des matières

Introduction au cannabis 5

Qu'est-ce que le cannabis thérapeutique? 6

Comment le cannabis thérapeutique peut-il favoriser la prise en charge de troubles de santé? 8

Risques liés à l'utilisation du cannabis 10

Utilisation du cannabis chez les adolescents et les jeunes adultes de moins de 25 ans 11

Cannabis thérapeutique : faut-il offrir des accommodements? 11

Points clés à considérer pour l'ajout de la couverture du cannabis thérapeutique à votre régime de garanties collectives 12

Quelle est la meilleure façon d'offrir la couverture du cannabis thérapeutique? 14

Faites participer vos employés 16

L'heure juste sur le cannabis utilisé à des fins récréatives légal 18

Bien que le cannabis à des fins médicales soit légal depuis un certain temps déjà, l'annonce de la légalisation du cannabis à des fins récréatives en vertu de la Loi sur le cannabis a suscité un intérêt particulièrement accru du public à l'égard de ce produit.

Étant donné l'accroissement potentiel de la demande de cannabis thérapeutique, bon nombre d'employeurs se questionnent à savoir s'ils devraient le faire couvrir par leur régime de garanties collectives.

Introduction au cannabis

Les termes «cannabis» et «marijuana» sont souvent utilisés de façon interchangeable, mais nous réservons le terme «cannabis» aux usages thérapeutiques. C'est le vrai nom du genre végétal et c'est aussi le nom qui a été retenu pour la rédaction de la loi fédérale.

Découverte clé : Dans les années 1990, la découverte du système endocannabinoïde (SEC) nous a aidés à comprendre le fonctionnement du cannabis. Le SEC est un ensemble de récepteurs chimiques situés dans le cerveau qui influent sur l'humeur, la mémoire, l'appétit, l'inflammation et d'autres fonctions[1].

Les substances chimiques qu'on retrouve dans le cannabis, comme le THC et le CBD, se lient à ces récepteurs et affectent la transmission des messages chimiques dans plusieurs parties du corps.

Le cannabis contient plus de 100 substances chimiques appelées «cannabinoïdes», mais seules quelques-unes ont fait l'objet de recherches approfondies.

Les deux cannabinoïdes ayant été les plus étudiés à ce jour sont les suivants[2]:

- **THC** – Le delta 9-transtétrahydrocannabinol (THC) est le cannabinoïde qui provoque une sensation d'euphorie ou de bien-être; c'est lui qui se trouve au cœur de la culture du cannabis à des fins récréatives.
- **CBD** – Le cannabidiol (CBD) est un autre cannabinoïde et il est particulièrement important pour les usages thérapeutiques. Contrairement au THC, **le CBD a peu ou pas d'effet euphorique**. On croit d'ailleurs qu'il pourrait atténuer ou prévenir certains effets indésirables du THC. Les taux de THC et de CBD diffèrent d'une variété de cannabis à une autre.

Les producteurs de cannabis thérapeutique autorisés sont soumis à des contrôles réglementaires périodiques pour assurer l'innocuité, la qualité et l'uniformité de leurs produits. Par ailleurs, les produits qu'ils offrent n'ont pas tous la même concentration en THC et en CBD, ce qui permet de choisir le produit le mieux adapté au traitement d'une affection donnée.

La légalisation du cannabis à des fins récréatives ne modifiera pas la réglementation portant sur le cannabis thérapeutique

Le gouvernement du Canada a indiqué que la réglementation sur l'accès au cannabis thérapeutique (le Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales; RACFM) demeurera inchangée même avec la légalisation du cannabis à des fins récréatives[3].

La légalisation du cannabis à des fins récréatives donne aux gens qui souhaitent consommer du cannabis à des fins médicales un autre moyen légal de se le procurer. L'achat de cannabis à l'extérieur du cadre du RACFM fera toutefois l'objet d'importantes considérations, notamment :

- Contrairement au cannabis thérapeutique, le cannabis utilisé à des fins récréatives n'est pas admissible au crédit d'impôt pour frais médicaux, tel qu'il est défini à l'heure actuelle, et ce, même s'il a été utilisé pour traiter une affection[4].
- Les employeurs peuvent décider d'élaborer leurs propres politiques et pratiques de ressources humaines entourant l'utilisation du cannabis en milieu de travail.

[1] Z. Atakan, Cannabis, a complex plant: different compounds and different effects on individuals. Therapeutic Advances in Psychopharmacology, 2012;2(6):241-254
[2] Au sujet du cannabis, Santé Canada (https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/drogues-medicaments/cannabis/sujet.html)
[3] Dépôt du projet de loi sur le cannabis : questions et réponses, gouvernement du Canada (https://www.canada.ca/fr/services/sante/campagnes/depot-projet-loi-cannabis-questions-reponses.html)
[4] Gouvernement du Canada, Frais médicaux 2017 (https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/publications/rc4065/frais-medicaux-2016.html)

Qu’est-ce que le cannabis thérapeutique?

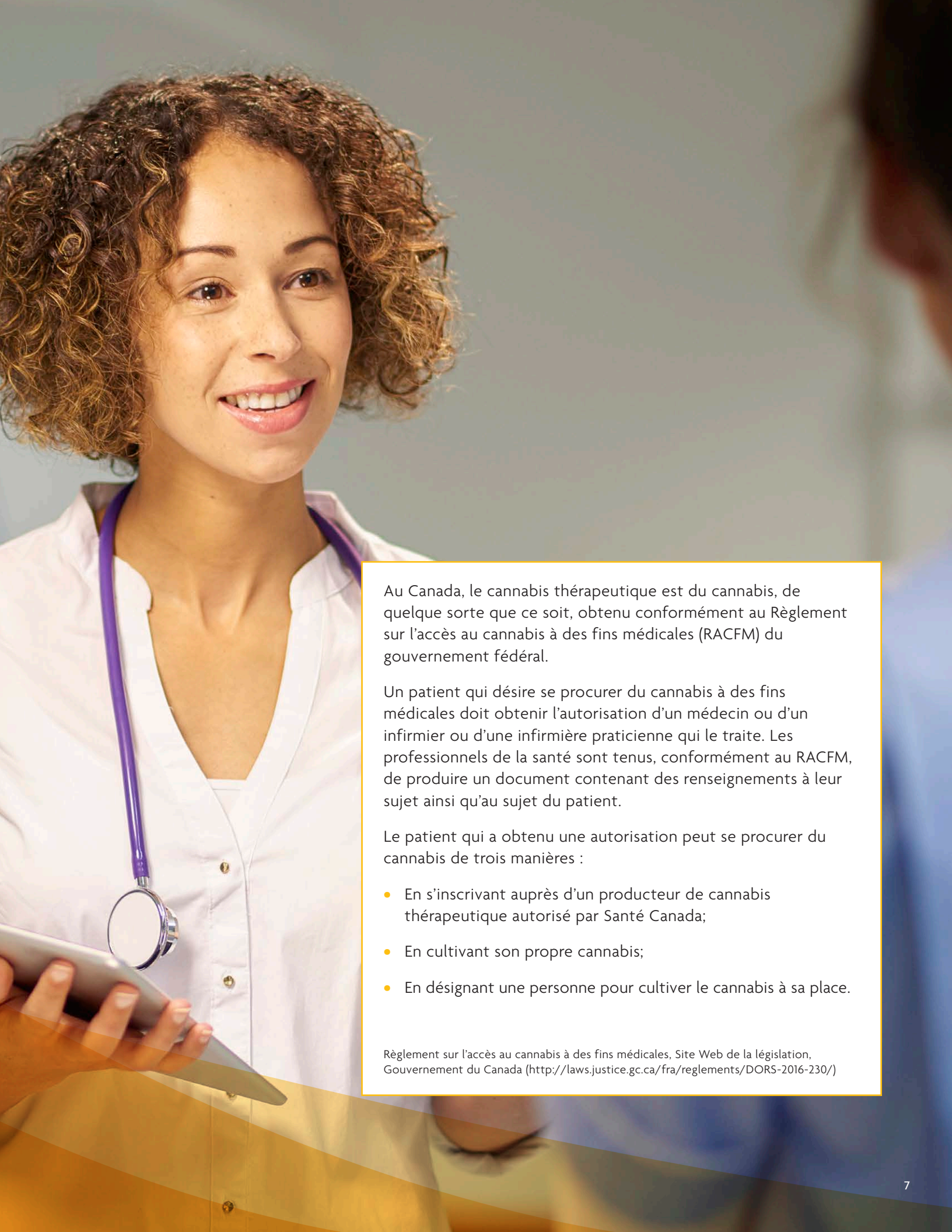

Au Canada, le cannabis thérapeutique est du cannabis, de quelque sorte que ce soit, obtenu conformément au Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales (RACFM) du gouvernement fédéral.

Un patient qui désire se procurer du cannabis à des fins médicales doit obtenir l'autorisation d'un médecin ou d'un infirmier ou d'une infirmière praticienne qui le traite. Les professionnels de la santé sont tenus, conformément au RACFM, de produire un document contenant des renseignements à leur sujet ainsi qu'au sujet du patient.

Le patient qui a obtenu une autorisation peut se procurer du cannabis de trois manières :

- En s'inscrivant auprès d'un producteur de cannabis thérapeutique autorisé par Santé Canada;
- En cultivant son propre cannabis;
- En désignant une personne pour cultiver le cannabis à sa place.

Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales, Site Web de la législation, Gouvernement du Canada (http://laws.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2016-230/)

Quelle différence y a-t-il entre le cannabis thérapeutique et le cannabis utilisé à des fins récréatives légal?

Le cannabis thérapeutique, tout comme le cannabis utilisé à des fins récréatives, n'est pas une sorte particulière de cannabis.

Ce qui les différencie principalement l'un de l'autre, ce sont les règlements qui les régissent.

- On entend par cannabis thérapeutique tout cannabis obtenu dans le cadre du Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales (RACFM) du gouvernement fédéral et utilisé à des fins médicales uniquement.
- On entend par cannabis à des fins récréatives tout cannabis obtenu dans le cadre des lois provinciales régissant l'usage à des fins récréatives qui prendront effet quand ce produit sera légalisé. Le cannabis obtenu de cette façon est destiné à un usage récréatif.
- Il est illégal de se procurer du cannabis d'une façon autre que celles prescrites par ces lois.

Dépôt du projet de loi sur le cannabis : questions et réponses, gouvernement du Canada (https://www.canada.ca/fr/services/sante/campagnes/depot-projet-loi-cannabis-questions-reponses.html)

Les patients qui choisissent de s'inscrire auprès d'un producteur autorisé doivent faire parvenir à ce dernier les documents remplis par le professionnel de la santé. Les producteurs doivent respecter les normes de production strictes établies par Santé Canada afin de garantir la qualité et l'innocuité des produits.

Les personnes qui désirent cultiver leur propre cannabis ou en cultiver pour quelqu'un d'autre doivent répondre aux exigences énoncées dans le RACFM.

En vertu du RACFM, une personne ne peut avoir qu'une quantité limitée de cannabis en sa possession. Selon la loi, la quantité qu'une personne a en sa possession ne doit pas excéder la moindre des quantités suivantes : la quantité de cannabis requise pour 30 jours; 150 grammes de cannabis séché; ou l'équivalent de 150 grammes si le cannabis est présenté sous une forme différente. À titre de référence, une cigarette contient environ 0,8 gramme de tabac. Le cannabis produit par les producteurs autorisés peut prendre trois formes : frais, séché ou sous forme d'huile.

Comment le cannabis thérapeutique peut-il favoriser la prise en charge de troubles de santé?

Bien que sa consommation à des fins médicales soit légale au pays, le cannabis n'est pas un produit thérapeutique approuvé par Santé Canada. Et bien que les médecins soient au fait des doses habituellement recommandées pour le cannabis thérapeutique, il n'existe pas encore de directives cliniques pour ce produit.

L'efficacité du cannabis a été démontrée dans des situations où les thérapies habituelles se sont avérées inefficaces[5]:

- **Soins palliatifs** – Le cannabis pourrait atténuer divers symptômes courants en soins palliatifs, comme la nausée et les vomissements associés à la chimiothérapie et à la radiothérapie (que ces traitements soient palliatifs, curatifs ou administrés en période de rémission), l'anorexie ou la cachexie, et la douleur intense.
- **Cancer** – Bon nombre de patients atteints d'un cancer éprouvent de la douleur. Les symptômes peuvent être intenses, diminuer la qualité de vie des patients et nuire à leur capacité d'effectuer leurs activités quotidiennes. Le cannabis pourrait soulager la douleur associée au cancer chez les patients pour qui la douleur modérée ou intense, ainsi que la nausée et les vomissements, ne sont pas complètement soulagés par les analgésiques habituels.
- **Syndrome de dépérissement et perte d'appétit chez les patients atteints du VIH/sida** – Le syndrome de dépérissement s'observe à un stade avancé du VIH/sida; il se manifeste par une diminution importante du poids corporel, notamment une perte musculaire. Il y a une corrélation positive entre l'utilisation de cannabis et l'augmentation de la consommation alimentaire, de l'apport calorique et du poids corporel.
- **Sclérose en plaques** – Le cannabis pourrait être utile dans le traitement de la spasticité et de la douleur neuropathique chez les patients atteints de sclérose en plaques. La spasticité, soit la contraction continue des muscles, provoque de la rigidité et de la raideur pouvant causer de la douleur et nuire à l'élocution et au mouvement. La douleur neuropathique est une douleur généralement fulgurante ou cuisante associée à des lésions nerveuses ou à un dérèglement du système nerveux.
- **Polyarthrite rhumatoïde** – Cette maladie auto-immune est caractérisée par la destruction des articulations et la douleur chronique. Elle provoque une incapacité fonctionnelle et d'autres complications, comme des maladies cardiovasculaires et pulmonaires. Des travaux de recherche montrent que le cannabis est utile pour traiter la douleur causée par la polyarthrite rhumatoïde lorsque les traitements classiques sont inefficaces.

[5] Selon l'examen par la Financière Sun Life des directives de Santé Canada, des ordres des médecins provinciaux et des associations nationales de professionnels de la santé

Risques liés à l'utilisation du cannabis

Bien qu'il offre des bienfaits thérapeutiques, le cannabis n'est pas sans limites et sans risques[6].

Les effets immédiats du cannabis peuvent durer six heures ou plus. Parmi les nombreux effets secondaires potentiels à court terme, mentionnons les suivants :

- **Altération des capacités physiques.** Le cannabis peut allonger le temps de réaction et nuire à la coordination. Conduire ou faire fonctionner de l'équipement après en avoir consommé peut donner lieu à de graves accidents.
- **Altération des facultés mentales.** Le cannabis peut diminuer la durée d'attention, nuire à la mémoire et réduire la capacité d'apprendre et de prendre des décisions.
- **Détérioration de la santé mentale.** Le cannabis peut provoquer de l'anxiété ou de la panique et déclencher un épisode psychotique.

Plusieurs risques à long terme sont également associés à une consommation régulière de cannabis, notamment les suivants :

- **Lésions pulmonaires.** Comme la fumée du cannabis contient plusieurs des substances nocives contenues dans la fumée du tabac, l'inhalation de la fumée du cannabis peut provoquer des lésions pulmonaires à long terme.
- **Dépendance.** On estime que 9 % des consommateurs de cannabis développent une dépendance.
- **Troubles de santé mentale.** Au fil du temps, la consommation régulière de cannabis est associée à une probabilité accrue d'anxiété, de dépression, de psychose ou de schizophrénie. L'arrêt de la consommation peut améliorer la situation.

Utilisation du cannabis chez les adolescents et les jeunes adultes de moins de 25 ans

De plus en plus de données montrent que la consommation de cannabis chez les personnes de moins de 25 ans peut avoir des effets néfastes à long terme sur le cerveau en développement et risque de causer une augmentation de certains troubles de santé mentale. La cause exacte n'est pas entièrement connue, mais elle semble attribuable aux effets du cannabis sur le cerveau en développement[7].

Cannabis thérapeutique : faut-il offrir des accommodements?

Que votre régime de garanties collectives couvre le cannabis thérapeutique ou non, vous voudrez peut-être obtenir un avis juridique pour comprendre dans quelle mesure vous êtes responsable d'offrir des accommodements aux employés qui consomment du cannabis thérapeutique obtenu dans le cadre du RACFM pour traiter une affection. Les circonstances entourant la consommation de cannabis thérapeutique à des fins médicales par un employé sont parfois uniques et peuvent nécessiter une considération particulière et une réflexion.

[6] Le cannabis, les réponses à vos questions. Les faits sans détour (https://www.canada.ca/fr/services/sante/campagnes/cannabis.html)
[7] Le cannabis et les enfants et adolescents canadiens, Document de principes, Société canadienne de pédiatrie, 2017

Points clés à considérer pour l'ajout de la couverture du cannabis thérapeutique à votre régime de garanties collectives

Au début de 2018, la Financière Sun Life est devenue la première grande compagnie d'assurance au pays à offrir une option de couverture pour le cannabis thérapeutique dans le cadre de sa garantie Frais médicaux.

Les employeurs qui tentent de déterminer s'il est pertinent pour eux d'ajouter la couverture du cannabis thérapeutique à leur régime de garanties devraient d'abord se poser les questions suivantes :

1. **L'ajout de la couverture du cannabis thérapeutique répondra-t-il aux besoins des employés?** Les profils de santé des populations d'employés varient; la couverture du cannabis, comme d'autres garanties, peut être plus ou moins pertinente selon le milieu de travail.
2. **L'organisation s'expose-t-elle à des réactions négatives si elle ne couvre pas le cannabis thérapeutique?** L'acceptation grandissante du cannabis accompagnant la légalisation imminente de sa consommation à des fins récréatives, ainsi que le volume croissant de données appuyant son utilisation thérapeutique, peuvent faire en sorte que les employés et d'autres parties intéressées exercent une pression sur les employeurs qui décident de ne pas offrir de couverture.
3. **Des ressources de communication permettant d'expliquer les détails de la couverture sont-elles en place?** La couverture du cannabis thérapeutique sera offerte par les assureurs, conformément à un ensemble de règles. Une bonne communication interne est essentielle pour éviter les demandes de règlement liées à un usage récréatif ou à une utilisation thérapeutique non couverte, par exemple – et pour éviter la frustration ou la confusion chez un employé dont la demande est rejetée. La Financière Sun Life peut vous soutenir au besoin.

Les coûts liés à la couverture du cannabis thérapeutique peuvent être importants. Si vous désirez ajouter cette couverture, vous devez vous doter de mesures de contrôle des coûts. En voici quelques exemples :

- Couverture offerte uniquement pour le traitement d'affections précises, pour lesquelles on dispose de suffisamment de données montrant les bienfaits thérapeutiques du cannabis (fondées sur les études d'experts médicaux);
- Processus d'approbation préalable permettant de vérifier si la demande de règlement est conforme aux besoins médicaux;
- Établissement de limites à la couverture, comme un pourcentage de remboursement et un montant annuel maximal, afin de favoriser un bon consumérisme et de limiter les demandes de règlement;
- Processus de demande de règlement exigeant un reçu détaillé d'un producteur autorisé en vertu du RACFM.

Coût potentiel de l'ajout de la couverture du cannabis thérapeutique au régime

Si les coûts liés à la consommation occasionnelle de cannabis sont relativement peu élevés, ceux liés à une consommation régulière dans le cadre de traitements médicaux peuvent être importants et peuvent grandement varier selon la posologie, le type de produit du cannabis utilisé, la fréquence de consommation et la durée du traitement. Ainsi, le cannabis thérapeutique pourrait faire réaliser des économies à l'employeur en contribuant à réduire les absences et les congés d'invalidité ou même en remplaçant d'autres formes de thérapie plus coûteuses.

En supposant que le prix moyen du cannabis séché est de 9 $ par gramme[8], voici deux exemples plausibles de ce que pourrait coûter un traitement pour un patient :

- **Chimiothérapie :** Le coût total du traitement d'un patient qui consomme 1 gramme de cannabis par jour durant un traitement de six mois serait d'environ 1 700 $.

- **Soulagement de la douleur causée par une affection chronique :** Le coût du traitement continu d'un patient qui consomme 2 grammes de cannabis par jour pour soulager la douleur chronique attribuable à une affection comme le cancer, la sclérose en plaques ou le VIH/sida serait d'environ 6 600 $ par année.

[8] Selon CannStandard, le prix moyen d'un gramme de cannabis venant de producteurs autorisés était de 9,13 $ en date du 22 juin 2018

Quelle est la meilleure façon d'offrir la couverture du cannabis thérapeutique?

Le cannabis thérapeutique peut être remboursé au titre d'un **compte Soins de santé (CSS)**, pourvu que le patient obtienne son cannabis conformément aux dispositions du Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales (RACFM).

La couverture du cannabis thérapeutique peut aussi être offerte dans le cadre de la **garantie Frais médicaux** – l'option inaugurée par la Financière Sun Life au début de 2018. Cette formule comporte deux avantages importants par rapport au CSS :

- **Couverture plus complète** – Les fonds accumulés dans un CSS sont souvent limités et pourraient ne pas suffire à couvrir les besoins d'un participant atteint d'une affection grave. Dans le cadre de la garantie Frais médicaux d'un régime de garanties collectives, des maximums peuvent être établis pour procurer une couverture plus complète aux participants qui en ont besoin.
- **Meilleur contrôle** – La garantie Frais médicaux peut limiter la couverture aux affections pour lesquelles les bienfaits thérapeutiques du cannabis ont été cliniquement bien établis, ce que permet le processus commode et efficace d'approbation préalable élaboré par la Financière Sun Life. De tels mécanismes n'existent pas pour le CSS.

Fonctionnement de la couverture de la Financière Sun Life :

Afin d'obtenir un remboursement des frais engagés pour l'achat de cannabis thérapeutique, les participants doivent suivre le processus conforme au RACFM et recevoir l'approbation préalable de la Financière Sun Life.

Votre professionnel de la santé doit remplir et soumettre le formulaire **d'autorisation préalable** de la Financière Sun Life aux étapes 2, 3 ou 4.

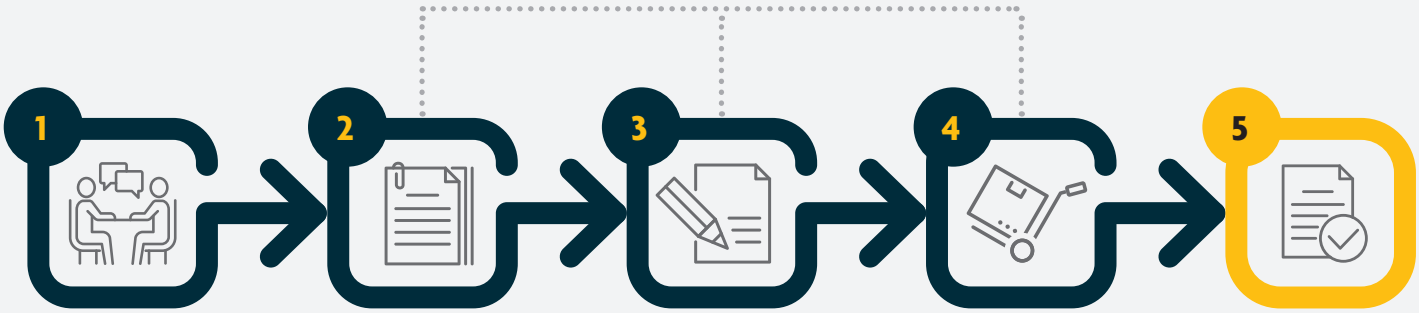

RACFM – Étape 1

Consultation d'un professionnel de la santé.

RACFM – Étape 2

Obtention d'une autorisation médicale du professionnel de la santé.

RACFM – Étape 3

Inscription auprès d'un producteur autorisé et commande de cannabis thérapeutique.

RACFM – Étape 4

Réception de la commande de cannabis thérapeutique.

Une fois l'approbation reçue, envoi d'une demande de règlement à la Financière Sun Life.

Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales, législation, gouvernement du Canada (http://laws.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2016-230/)

Faites participer vos employés

Que le cannabis thérapeutique soit couvert ou non par votre régime de garanties collectives, la légalisation du cannabis à des fins récréatives et la sensibilisation accrue qui l'accompagne offrent à votre organisation l'occasion d'établir des politiques claires sur la consommation de cannabis et d'autres drogues.

La légalisation du cannabis n'a pas entièrement changé le paysage culturel, mais elle a mené la société en terrain inconnu. Les employeurs ont un rôle clé à jouer en donnant aux employés les bons renseignements, en produisant des lignes directrices claires sur le cannabis et en énonçant les attentes quant à sa consommation en milieu de travail.

L'heure juste sur le cannabis utilisé à des fins récréatives légal

Le cannabis en milieu de travail est déjà une réalité. Un sondage sur la consommation de cannabis mené par Santé Canada en 2017 a révélé que 18 % des Canadiens de plus de 25 ans avaient consommé du cannabis au cours du mois précédent. De ce nombre, 20 % ont dit en avoir consommé avant d'arriver au travail ou une fois sur place au cours de l'année précédente, et 8 % ont signalé l'avoir fait au moins une fois par semaine[9].

Puisqu'il est possible que la consommation de cannabis à des fins récréatives augmente après la légalisation, les employeurs feraient bien de prendre les devants et de sensibiliser leurs employés à la consommation de cannabis en milieu de travail.

Voici quelques exemples d'interventions que vous pouvez mettre en œuvre dès maintenant :

- Renseigner les employés sur les risques du cannabis et les enjeux de sécurité découlant des incapacités qu'il occasionne. La sécurité au travail, particulièrement dans les milieux à risque comme les chantiers de construction, devrait être au premier plan des messages.
- Passer en revue le code de conduite et les politiques sur la consommation de substances toxiques, et les réviser au besoin pour qu'ils traitent adéquatement de la consommation de cannabis.
- Renseigner les gestionnaires sur les politiques relatives à la consommation de substances toxiques et aux accommodements afin qu'ils puissent prendre les mesures nécessaires pour prévenir un incident ou une réclamation.

[9] Enquête canadienne sur le cannabis (ECC) de 2017 : Sommaire des résultats, Santé Canada (https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/medicaments-et-produits-sante/enquete-canadienne-cannabis-2017-sommaire.html)

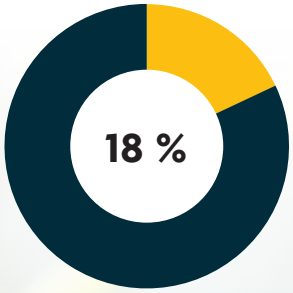

Canadiens de plus de 25 ans ayant affirmé avoir consommé du cannabis au cours du dernier mois

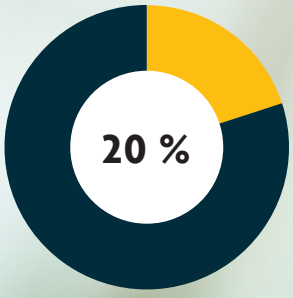

Consommateurs de cannabis ayant affirmé en consommer avant d'arriver au travail ou une fois sur place au cours de la dernière année

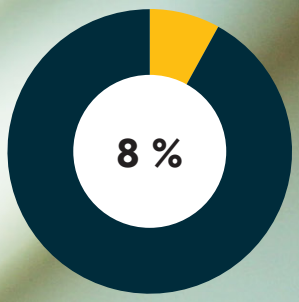

Consommateurs de cannabis ayant affirmé en consommer avant d'arriver au travail ou une fois sur place, au moins une fois par semaine

UN AUTRE **DOSSIER DE RÉFLEXION**[MC] OFFERT PAR LA FINANCIÈRE SUN LIFE

La vie est plus radieuse sous le soleil

Les garanties collectives sont offertes par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.

© la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2017.

GB10318-F 06-18 mm-cc

Financière Sun Life